



L'ETTi,

La loi du 5 mars 2014 est venue renforcer la nécessité d'accompagner les publics les moins qualifiés et les plus fragilisés et de s'appuyer sur la formation comme un levier majeur d'accès à l'emploi.

Ces deux principes fondamentaux correspondent parfaitement aux enjeux et aux convictions des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTi) et à ceux du FAF.TT: c'est en proposant aux salariés une succession de missions et en capitalisant sur ces expériences que l'on construit de véritables trajectoires professionnelles, garantissant ainsi une employabilité durable, un revenu stable et régulier et l'acquisition de droits sociaux.

Les salariés délégués par les ETTi ont pour la grande majorité d'entre eux (environ 80%) un niveau de qualification peu élevé, combiné à de fréquentes lacunes sur les savoirs de base. La formation professionnelle est donc une composante essentielle des parcours d'insertion de ces salariés. En les professionnalisant, les ETTi contribuent à l'investissement formation de leurs entreprises clientes et plus largement des territoires. Elles accompagnent ainsi la première étape de la construction d'un parcours professionnel qui se consolidera par la suite dans des emplois portés par d'autres entreprises du territoire.

Cette participation à la dynamique économique des territoires s'appuie également pour les ETTi sur la nécessité de traiter de manière globale les freins périphériques à l'emploi (mobilité, logement, santé, garde d'enfants...).

C'est également un des axes de développement du FAF.TT et de ses partenaires, FPE TT, FSPI et Fastt, qui se matérialise par le programme de sécurisation des parcours de vie et d'emploi baptisé « Des marches pour l'emploi ». En mettant au service des publics les plus fragiles une démarche d'accompagnement réactive qui s'ajuste aux réalités et aux enjeux des territoires, le FAF.TT et ses partenaires leur apportent des solutions concrètes en fonction de leur situation et de leurs besoins : qualification, logement, mobilité, formation, autonomie, santé, action sociale...

Après une première expérience réussie pour les jeunes de moins de 26 ans inscrits dans la Garantie Jeunes, « Des marches pour l'emploi » sera élargie dès la fin de l'année 2016 aux demandeurs d'emploi de longue durée.

En complément de cette action spécifique pour les jeunes et les demandeurs d'emploi longue durée, le FAF.TT apporte également son soutien à la Fédération des Entreprises d'Insertion, porteuse d'un plan d'action volontariste sur deux à trois ans qui vise à permettre à tous les salariés des ETTi d'obtenir la certification CLéA. Le FAF.TT finance ce « CléA pour tous », en mobilisant des ingénieries de parcours adaptées et en recherchant des cofinancements à la mesure de cette ambition. Enfin, une ingénierie d'accès à l'emploi est conçue pour proposer des parcours adaptés aux réfugiés, notamment en Français Langue Etrangère et en Français sur Objectifs Spécifiques.

Pour valoriser l'investissement formation des ETTI, le FAF.TT a souhaité décliner une version spécifique du Guide « Intérim et Formation » réalisé par notre service Etudes depuis 3 ans.

REPÈRES SUR L'ACTIVITÉ FORMATION DES ETTI

- 700 actions de professionnalisation soit 5,6% des actions de professionnalisation
- •18% des personnes formées dans le cadre des opérations collectives inter agences d'emploi sont accompagnées par des ETTI (261 parcours)
- 83 % des publics formés disposent d'un niveau infra-Bac avant l'entrée en formation

IMPACT SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (ETTI ET ETT)

- 80 % des intérimaires sont principalement en emploi durant les 6 mois suivant l'action de professionnalisation,
- 79 % des demandeurs d'emploi formés en POEC sont en emploi « tout le temps ou presque » durant les 6 mois suivant la formation.

REPERES MÉTHODOLOGIQUES

Les données stagiaires et formation couvrent l'ensemble de l'activité 2015 du FAF.TT et du FPE TT. Elles sont issues des engagements financiers enregistrés dans nos systèmes d'information.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE	4
NOMBRE D'ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION	4
FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI : POEC	6
PROFESSIONNALISATION DES INTÉRIMAIRES ET DES PERMANENTS	
PROFESSIONNALISATION DES INTÉRIMAIRES :	
ZOOM OPAL FORMATIONS INDIVIDUELLES DES INTÉRIMAIRES	
ET DES PERMANENTS PLAN, FPE TT, FSPI	
rean, fre 11, for 1	14
LES CHIFFRES NATIONAUX	15
FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI : POEC	15
PROFESSIONNALISATION : CIPI, CDPI, CPRO, PP	16
FORMATIONS INDIVIDUELLES: CIF, CBC, VAE, CPF	
PLAN, FPE TT, FSPI	
GLOSSAIRE	21
LE FAF.TT EN RÉGION	22



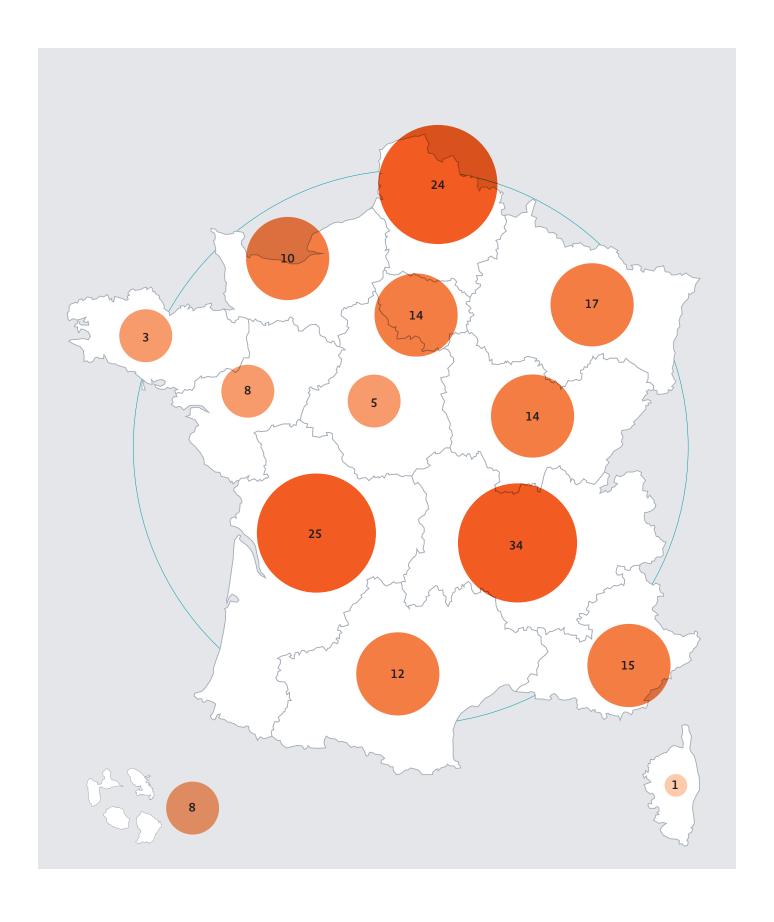
ÉDITION SPÉCIALE ETTI



NOMBRE D'ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

		ETTI	Rang rég.
意	Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	17	4
震	Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	25	2
食	Auvergne, Rhône-Alpes	34	1
意	Bourgogne, Franche-Comté	14	6
館	Bretagne	3	13
意	Centre-Val-de-Loire	5	12
食	Corse	1	14
1 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	DOM	8	10
旗	Île-de-France	14	6
意	Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	12	8
旗	Nord-Pas-de-Calais, Picardie	24	3
食	Normandie	10	9
旗	Pays-de-la-Loire	8	10
旗	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	15	5
France, o	dont DOM	190	-





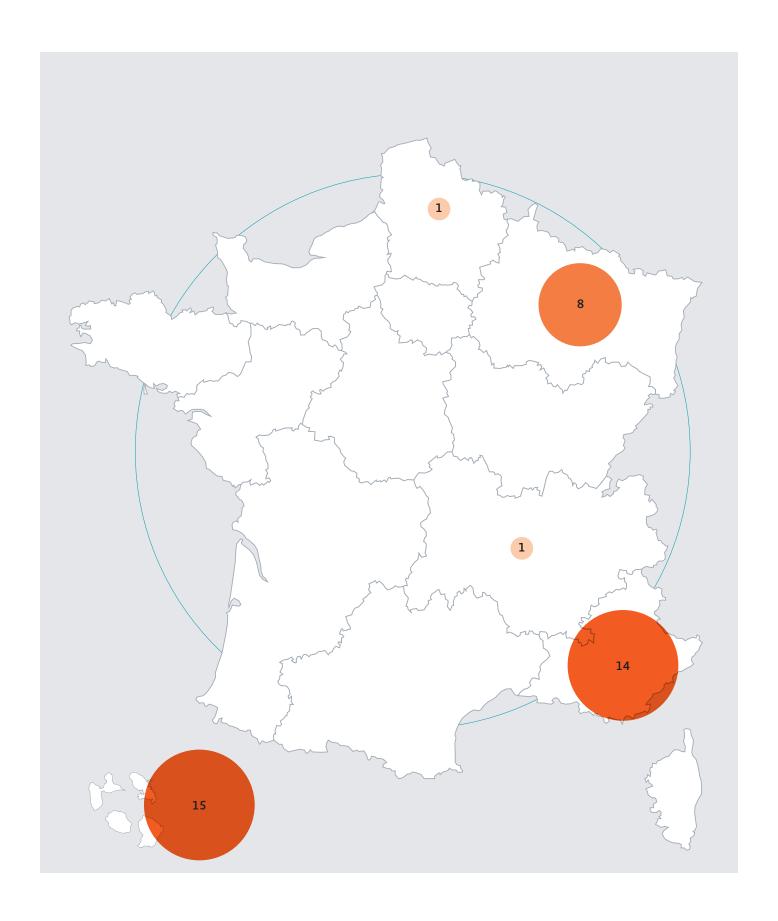


ÉDITION SPÉCIALE ETTI

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI: POEC

Nombre de stagiaires formés

		POEC	Rang rég.	Évolution 2014/2015
當	Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	8	3	-38 % ₩
1	Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	0	6	-
食	Auvergne, Rhône-Alpes	1	4	-86% ₩
食	Bourgogne, Franche-Comté	0	6	-
徽	Bretagne	0	6	-
意	Centre-Val-de-Loire	0	6	-
意	Corse	0	6	-
1-3	DOM	15	1	-
意	Île-de-France	0	6	-
當	Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	0	6	-
當	Nord-Pas-de-Calais, Picardie	1	4	-88% ↓
黨	Normandie	0	6	-
旗	Pays-de-la-Loire	0	6	-
當	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14	2	-
France, d	ont DOM	39	-	39% 🕇



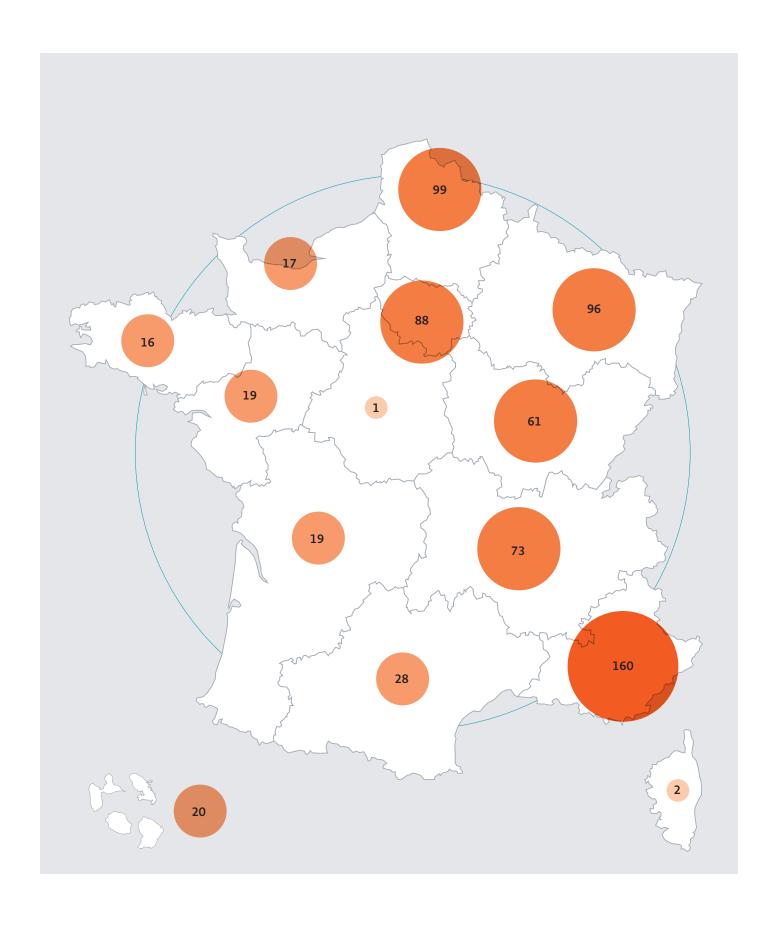
ÉDITION SPÉCIALE ETTI

CDPI, CIPI, CPRO, PP

PROFESSIONNALISATION DES INTÉRIMAIRES ET DES PERMANENTS

Nombre de stagiaires formés

Nombre de stagian es fort	Nomble de stagnalies formes										
			Contrat			iode		Rang	Évolution		
	CIPI	CDPI		orof. Perm.	lnt.	prof. Perm.	Total	rég.	2014/2015		
Alexa Champagna	38	53	Int.	Perm.	0	Perm.	96	3	5 % ↑		
Alsace, Champagne- Ardenne, Lorraine											
Aquitaine, Limousin,	7	3	0	1	8	0	19	9	58 % ↑		
Poitou-Charentes											
Augurana Phâna Alnas	16	32	0	1	24	0	73	5	-35% ₩		
Auvergne, Rhône-Alpes											
	5	40	8	0	8	0	61	6	-29% ↓		
Bourgogne,	3	40	0	O	0	O	01	O	23 70 \$		
Franche-Comté											
	14	0	0	0	1	1	16	12	1500% 🕇		
Bretagne											
*	0	0	1	0	0	0	1	14	-92% ↓		
Centre-Val-de-Loire											
Corse	0	1	0	1	0	0	2	13	100% 🕇		
12.31											
DOM	18	2	0	0	0	0	20	8	-23% ₩		
DOM											
Île-de-France	54	29	1	3	1	0	88	4	80% 🕇		
-100											
	12	11	2	1	2	0	28	7	47 % 🕇		
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées											
1											
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	8	76	7	6	2	0	99	2	-36% ↓		
旗	14	2	1	0	0	0	17	11	-29% ₩		
Normandie											
旗	0	0	0	0	18	1	19	9	-17% ↓		
Pays-de-la-Loire											
Provence-Alpes- Côte-d'Azur	58	42	11	6	23	20	160	1	88%		
France, dont DOM	244	291	34	20	87	23	699	_	0%		
rance, dont DON	244	231	34	20	0/	23	UJJ	_	- 70		



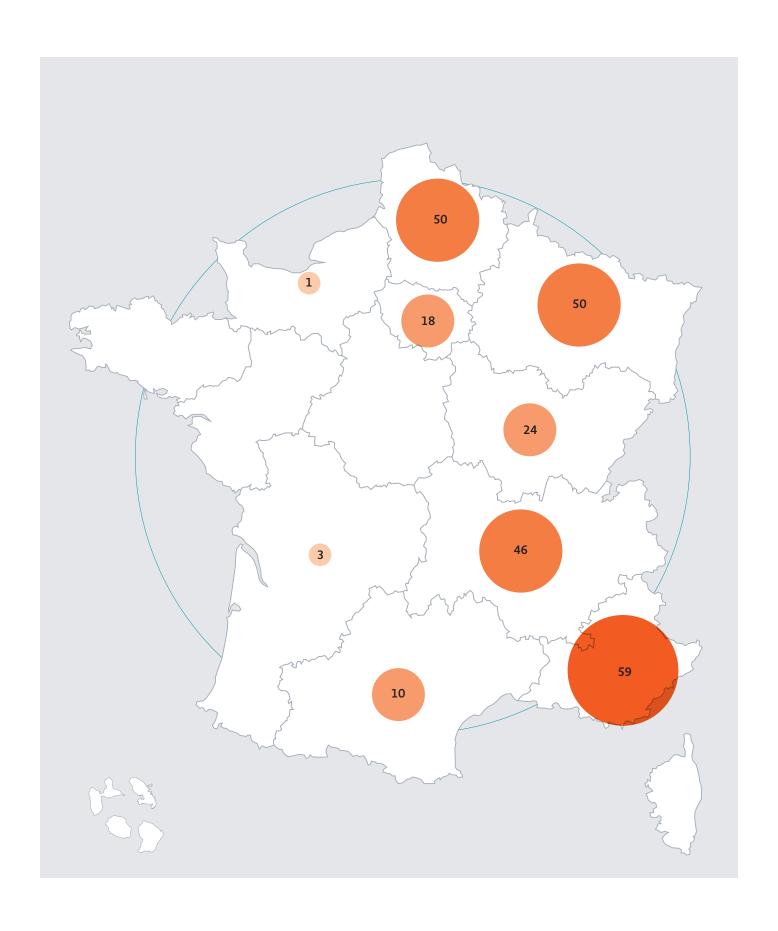
ÉDITION SPÉCIALE ETTI

Zoom OPAL CDPI, CIPI, CPRO

PROFESSIONNALISATION DES INTÉRIMAIRES : ZOOM OPAL

Nombre de stagiaires formés dans le cadre d'opérations de formation inter agences d'emploi

	CIPI	CDPI	Contrat de prof. Int.	Total	Rang rég.	Évolution 2014/2015
- W						
	9	41	0	50	2	100 % 🕇
Alsace, Champagne- Ardenne, Lorraine						
*	0	3	0	3	8	-57 % ₩
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	Ū	3	0	3	o o	J. ,5 V
Auvergne, Rhône-Alpes	16	30	0	46	4	-29 % ᡶ
- Advergne, raione rapes						
	5	19	0	24	5	-23 % ↓
Bourgogne, Franche-Comté						
旗	0	0	0	0	10	-100 % ↓
Bretagne						
*	0	0	0	0	10	-100% ↓
Centre-Val-de-Loire						
	0	0	0	0	10	-
Corse						
•	0	0	0	0	10	-
DOM						
事	0	18	0	18	6	0 %
Île-de-France						
Languedoc-Roussillon,	0	10	0	10	7	25 % 🕇
Midi-Pyrénées						
1						
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	0	50	0	50	2	-14 % ₩
常	0	1	0	1	9	-
Normandie			-		-	
*	0	0	0	0	10	-100% →
Pays-de-la-Loire						
Provence-Alpes-	15	42	2	59	1	168% 🕇
Côte-d'Azur						
France, dont DOM	45	214	2	261	-	2% 🕇



ÉDITION SPÉCIALE ETTI

CIF, CBC, VAE, CPF

FORMATIONS INDIVIDUELLES DES INTÉRIMAIRES ET DES PERMANENTS

Nombre de stagiaires formés

Nombre de staglaires formes											
	C	IF	C	BC	VAE		C	CPF		Rang	Évolution
	Int.	Perm.	Int.	Perm.	Int.	Perm.	Int.	Perm.	Total	rég.	2014/2015*
意	2	0	0	-	0	0	0	0	2	0	25%
Alsace, Champagne- Ardenne, Lorraine	2	0	0	1	0	0	0	0	3	8	-25% ₩
Aquitaine, Limousin,	2	0	1	0	0	0	1	0	4	6	-50% ₩
Poitou-Charentes											
	0	2	1	2	0	0	1	0	6	3	-50% ₩
Auvergne, Rhône-Alpes											
*	2	0	0	0	0	0	2	0	4	6	0%
Bourgogne, Franche-Comté						-					
實	2	0	1	0	0	0	0	0	3	8	-25% ₩
Bretagne											
黨	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	-100% ↓
Centre-Val-de-Loire											
食	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	-
Corse											
DOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	-100% ↓
DOM											
Île-de-France	71	1	1	0	1	0	0	0	74	1	48 % 🕇
ile-de-France											
	3	0	0	0	0	0	0	0	3	8	50 % ↑
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	3	U	U	U	U	U	U	U	3	0	30 % I
*	1	0	0	0	0	0	1	1	3	8	-50% ₩
Nord-Pas-de-Calais, Picardie											
旗	5	0	0	0	0	0	0	0	5	4	25 % 🕇
Normandie											
黨	5	0	1	0	0	1	0	0	7	2	600 % 🕇
Pays-de-la-Loire											
官	1	0	0	1	0	0	2	1	5	4	-33 % ↓
Provence-Alpes- Côte-d'Azur	•							_	<u> </u>	·	
France, dont DOM	94	3	5	4	1	1	7	2	117	-	20%





ÉDITION SPÉCIALE ETTI

PLAN, FPE TT, FSPI

PLAN, FPE TT, FSPI

Nombre de stagiaires formés

	PL	AN	FP	ETT	FSPI	Total	Évolution
	Int.	Perm.	Int.	Perm.	FSPI	Total	2014/2015*
France, dont DOM	1 381	600	642	24	313	2 960	-15%↓

*Évolution 2014/2015 hors FPSI

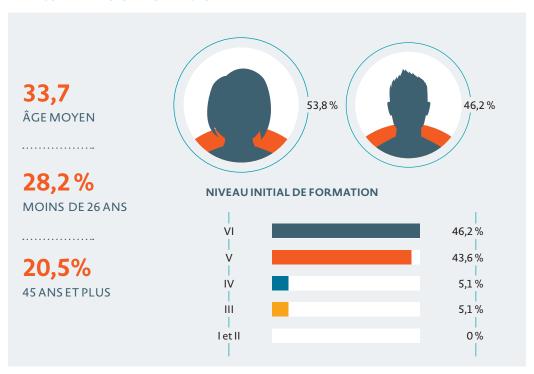
ÉDITION SPÉCIALE ETTI

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

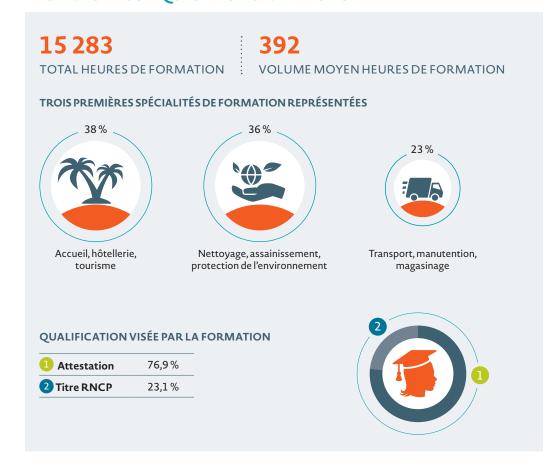
Référentiel géographique : adresse de domiciliation de l'agence d'emploi

	Effectif	Évolution 2014/2015
POEC	39	39 % ↑

■ PROFIL DES STAGIAIRES



■ CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS



PROFESSIONNALISATION DES SALARIÉS CIPI, CDPI, CPRO, PP

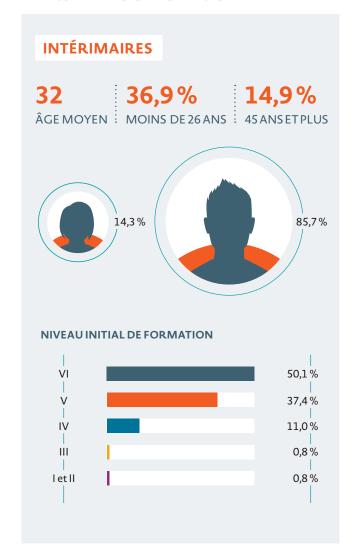
Référentiel géographique : adresse de domiciliation de l'agence d'emploi

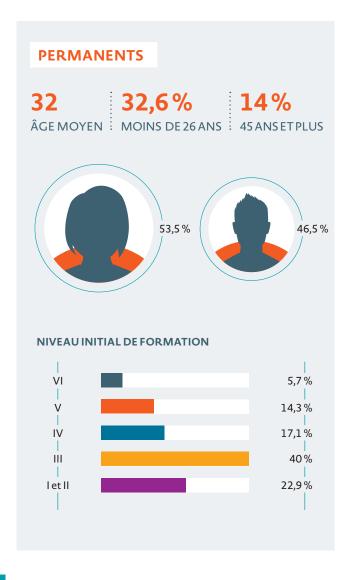
	INTER	INTERIMAIRES		ANENTS	ENSEMBLE	
	Effectif	Évolution 2014/2015	Effectif	Évolution 2014/2015	Effectif	Évolution 2014/2015
CIPI	244	-8% ↓	-	-	244	-8% ↓
CDPI	291	22% 🕇	-	-	291	22% 🕇
CPRO	34	-6% ↓	20	82% 🕇	54	15% 🕇
PP	87	-25% ↓	23	-23% ₩	110	-25% ↓
Total	656	0%	43	5% 🛧	699	0%

Nombre d'intérimaires formés dans le cadre des OPAL: 261



■ PROFIL DES STAGIAIRES





■ CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS

INTÉRIMAIRES 148 428 VOLUME MOYEN **DEFORMATION HEURES DE FORMATION** TROIS PREMIÈRES SPÉCIALITÉS **DE FORMATION REPRÉSENTÉES** 30% 20% Nettoyage, Transport, Bâtiment: assainissement, protection manutention, construction de l'environnement magasinage et couverture **QUALIFICATION VISÉE PAR LA FORMATION** Attestation 34,3 % 3 Titre RNCP 26,8% Qualif. CCN 32,2% 4 CQP 6,7% **VENTILATION PAR DISPOSITIF DE FORMATION** 10% 43 % 46% CDPI 92% 8% CIPI 26% 41% 32% CPRO 82% 13% PΡ Attestation CQP Qualif. CCN Titre RNCP

PERMANENTS

13 299

309

TOTAL HEURES
DE FORMATION

VOLUME MOYEN HEURES DE FORMATION

DEUX PREMIÈRES SPÉCIALITÉS DE FORMATION REPRÉSENTÉES



26%

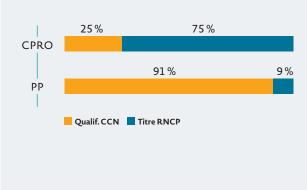
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi Commerce, vente

QUALIFICATION VISÉE PAR LA FORMATION



1 Qualif. CCN 60,5 % 2 Titre RNCP 39,5 %

VENTILATION PAR DISPOSITIF DE FORMATION



FORMATIONS INDIVIDUELLES

CIF, CBC, VAE, CPF

Référentiel géographique : adresse de domiciliation du stagiaire

INTÉRIMAIRES

PERMANENTS

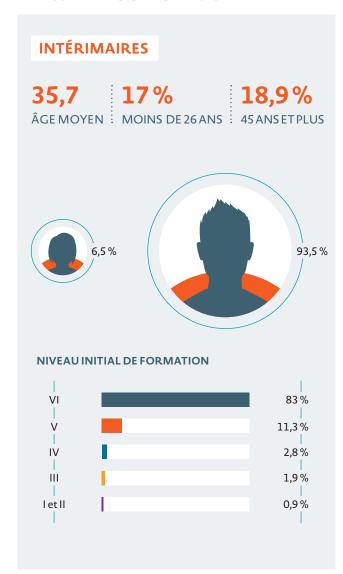
ENSEMBLE

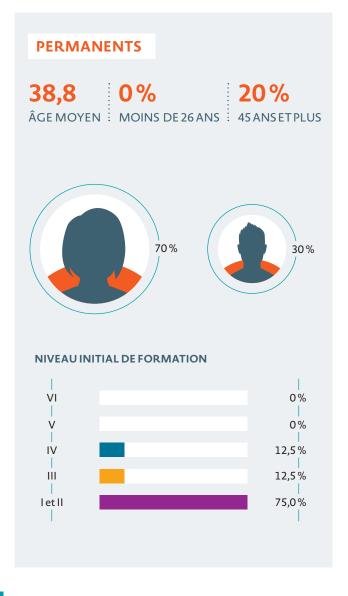
	Effectif	Évolution 2014/2015*	Effectif	Évolution 2014/2015*	Effectif	Évolution 2014/2015*
CIF	94	34 % ↑	3	-57 % ↓	97	26 % ↑
СВС	5	0 %	4	-20 % ↓	9	-10%↓
VAE	1	0%	1	-50%↓	2	-33 % ↓
CPF	7	-	2	-	9	-
Total	107	32 % 🕇	10	-43% ↓	117	20 % 🕇

*Évolution 2014/2015 hors CPF

117 SALARIÉS
EN FORMATION INDIVIDUELLE

■ PROFIL DES STAGIAIRES





■ CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS

INTÉRIMAIRES 64870 **TOTAL HEURES VOLUME MOYEN DEFORMATION HEURES DE FORMATION** (CIF: 680 HEURES) TROIS PREMIÈRES SPÉCIALITÉS **DE FORMATION REPRÉSENTÉES** 29% 15% 11% Langues vivantes, civilisations Développement Transport, des capacités manutention, magasinage individuelles étrangères d'organisation et régionales **QUALIFICATION VISÉE PAR LA FORMATION** Attestation 52,3 % 2 Titre RNCP 45,8% 3 CQP 1,9 % **VENTILATION PAR DISPOSITIF DE FORMATION** 50% 48% 2 % CIF 100% CBC 100% VAE 57% 43 % **CPF** Attestation CQP Titre RNCP

PERMANENTS

3 2 7 5

TOTAL HEURES DE FORMATION

328

VOLUME MOYEN HEURES DE FORMATION (CIF: 738 HEURES)

SPÉCIALITÉ DE FORMATION REPRÉSENTÉE



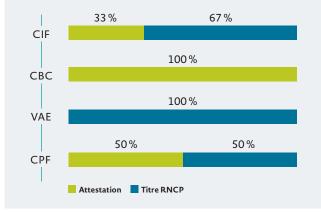
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale

QUALIFICATION VISÉE PAR LA FORMATION



 Attestation 	60%
2 Titre RNCP	40 %

VENTILATION PAR DISPOSITIF DE FORMATION



PLAN, FPETT, FSPI

Référentiel géographique : adresse de domiciliation du stagiaire

INTÉRIMAIRES PERMANENTS

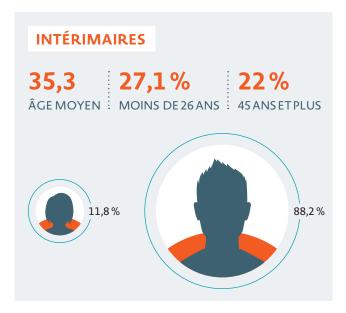
ENSEMBLE

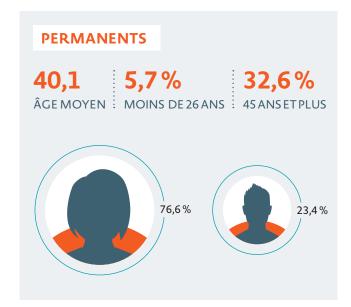
	Effectif	Évolution 2014/2015*	Effectif	Évolution 2014/2015*	Effectif	Évolution 2014/2015*
PLAN	1327	-14% ↓	599	-3 % ↓	1 926	-11%↓
FPE TT	642	56 % 🕇	24	140 % 🕇	666	58 % 🕇
FSPI	313	-	0	-	313	-
Total	2 282	0 %	623	-1%↓	2 905	0 %

*Évolution 2014/2015 hors CPF

2905 SALARIÉS EN FORMATION INDIVIDUELLE

■ PROFIL DES STAGIAIRES





■ CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS

Transport, manutention, magasinage A8 678 21 VOLUME MOYEN HEURES DE FORMATION TROIS PREMIÈRES SPÉCIALITÉS DE FORMATION REPRÉSENTÉES Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance Électricité, électronique

PERMANENTS 8 6 3 1 TOTAL HEURES VOLUME MOYEN DE FORMATION HEURES DE FORMATION TROIS PREMIÈRES SPÉCIALITÉS **DE FORMATION REPRÉSENTÉES** 12% Informatique, traitement Droit, Développement de l'information, des capacités sciences réseaux de transmission individuelles politiques d'organisation des données

GLOSSAIRE

· CBC - Congé Bilan de Compétences

Dispositif de formation à l'initiative du salarié. D'une durée maximale de 24 heures, il doit permettre au salarié, intérimaire ou permanent, d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations pour lui permettre de s'engager dans un projet professionnel et/ou de formation.

• CDPI - Contrat de Développement Professionnel Intérimaire

Dispositif propre au travail temporaire et à l'initiative des ETT pour permettre à des intérimaires ayant au maximum un niveau IV et 450 heures d'ancienneté dans l'intérim d'accèder à un premier niveau de qualification. La durée de ce contrat est comprise entre 175 et 350 ou 450 heures.

· CIF - Congé Individuel de Formation

Il s'agit d'un dispositif de formation qui est à l'initiative du salarié intérimaire ou permanent qui en fait la demande auprès de son employeur pour acquérir une qualification supérieure, obtenir un diplôme, changer de métier. Les intérimaires doivent avoir cumulé 1 600 heures d'intérim au cours des 18 derniers mois pour que leur dossier soit examiné par la commission paritaire.

· CIPI - Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire

Dispositif propre au travail temporaire et à l'intiative des ETT qui permet de faciliter l'insertion de personnes sans emploi. La durée de la formation est comprise entre 210 et 420 heures.

· CPF - Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation s'adresse à toute personne de 16 ans et plus. Il permet de bénéficier d'heures de formation accessibles sur un compte individuel pour se former tout au long de sa vie professionnelle.

· CPRO - Contrat de professionnalisation

Dispositif de formation concernant les salariés intérimaires et permanents. Ce contrat, d'une durée de 6 à 24 mois en fonction du public et de la qualification visée, doit permettre d'obtenir une qualification professionnelle reconnue.

· ETTI - Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

• FPE TT – Fonds Professionnel pour l'Emploi du Travail Temporaire

Le FPE TT a été créé en 1996 dans le cadre de l'engagement pour l'emploi signé par la profession du travail temporaire le 1er juillet 1996, compte tenu des allègements de charges sociales patronales.

Ce fonds vise à doter la formation professionnelle dans la branche du travail temporaire de moyens financiers lui permettant de mettre en œuvre les engagements pris par la profession, par une contribution spécifique à la charge des entreprises de travail temporaire (ETT). Il permet de renforcer l'effort de formation professionnelle en faveur des salariés intérimaires, en particulier les jeunes et les demandeurs d'emploi, les publics en difficulté.

· FSPI - Fonds de Sécurisation des Parcours Intérimaires

Le FSPI a été créé par l'accord portant sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires signé le 10 juillet 2013 par la profession du travail temporaire. L'objectif du FSPI est d'accroître les durées d'emploi de 5 % par an sur 3 ans pour environ 80 000 salariés intérimaires. La profession valorise l'accompagnement au long cours de ces salariés et la sécurisation de leur parcours professionnel.

· OPAI

Il s'agit d'opérations collectives de formation, pilotées par les conseillers en région du FAF.TT et qui permettent à plusieurs ETT de se regrouper pour faire monter en compétences un groupe de salariés intérimaires que chaque ETT n'aurait pas pu former individuellement.

· Plan

Le plan de formation de l'entreprise est un projet d'actions de formation, pour l'année à venir, retenues par l'employeur pour les salariés en fonction de l'intérêt de l'entreprise et de ses orientations générales. L'élaboration du plan est assurée par le chef d'entreprise après consultation des représentants du personnel.

· PP - Période de Professionnalisation

Dispositif de formation concernant les salariés intérimaires et permanents. Il a pour objectif de favoriser le maintien des salariés dans l'emploi grâce à des actions de formation permettant l'acquisition d'une qualification professionnelle. La durée minimale de la période de professionnalisation est de 70 heures.

POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective

Dispositif de formation permettant aux demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par la branche du travail temporaire.

· Référentiel géographique

- Professionnalisation (CDPI, CIPI, CPRO, PP) et POEC:
 adresse de domiciliation de l'agence d'emploi
- Formations individuelles (CBC, CIF, CPF, VAE) : adresse de domiciliation du stagiaire

· VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

Dispositif de formation à l'initiative du salarié. Elle lui permet de valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification figurant au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Pour en bénéficier, il faut pouvoir justifier d'au moins trois années d'expérience (professionnelle, extra-professionnelle, bénévole) en rapport avec le diplôme visé.

LE FAF.TT EN RÉGIONS



CONTACTS EN RÉGIONS

CENTRE OUEST

Pays de la Loire:
 Irina Krutschkow
 ikrutschkow@faftt.fr
 06 34 35 30 26

 Centre-Val de Loire: Laurence Exbrayat lexbrayat@faftt.fr 06 63 49 74 59

Bretagne:
 Magali Dano
 mdano@faftt.fr
 06 20 59 22 81

■ NORD NORMANDIE

 Normandie: Laurence Cuciz lcuciz@faftt.fr 06 75 19 32 85

 Nord-Pas-de-Calais / Picardie: Natacha Pierre npierre@faftt.fr 06 78 89 03 17

■ ÎLE-DE-FRANCE

• Tony Chauvin tchauvin@faftt.fr 06 99 88 27 42

 Christelle Keignaert ckeignaert@faftt.fr 07 60 16 37 44

EST

• Bourgogne / Franche-Comté : Corinne Chappard cchappard@faftt.fr 06 34 12 23 37

Alsace / Lorraine / Champagne-Ardenne:

- Charline Couturier-Baille ccouturier-baille@faftt.fr 06 98 98 84 61
- Stéphane Busseuil sbusseuil@faftt.fr 06 69 61 02 51

SUD-EST

•PACA / Corse:

Dominique Sautecoeur dsautecoeur@faftt.fr 06 75 19 32 83

• Auvergne / Rhône-Alpes (Dpts 07, 26, 42 et 69):

Laure Virieux Ivirieux@faftt.fr 06 29 38 82 07

• Rhône-Alpes (Dpts 01, 38, 73 et 74)

Valérie Blanchard vblanchard@faftt.fr 06 66 75 20 44

• Auvergne / Rhône-Alpes / PACA: Josselin Arnaud jarnaud@faftt.fr 0674797331

SUD-OUEST

 Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées:
 Inès Depaquit idepaquit@faftt.fr 06 75 19 32 79

• Dordogne/ Gironde / Limousin / Poitou-Charentes : Lydie Mares Imares@faftt.fr 07 62 09 25 84

 Midi-Pyrénées / Aquitaine hors Dordogne : Muriel de Azevedo mdeazevedo@faftt.fr

DOM

• Martinique :

Fadwa Leroi fleroi@faftt.fr 06 68 17 76 54

0619656880

Guadeloupe:
 Sarah Alexis
 salexis@faftt.fr
 06 08 90 33 32

AU SIEGE

Déléguée aux TPE/PME, ETTI et DOM Jennifer Weynacht jweynacht@faftt.fr - 07 62 31 41 95

<u>Des points d'accueil</u> sont également à la disposition des salariés pour les accompagner dans leur projet professionnel. Pour connaître les permanences et prendre rendez-vous : 01 73 78 13 30.



